

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2013 N°60/
14 NOVEMBRE 2013

- | | |
|--|-------------|
| 1. Décision du 6 novembre 2013 °16-11-2013 portant délégation de signature relative à la compétence d'ordonnateur secondaire - DT Rhône-Saône | P 2 |
| 2. Décision du 6 novembre 2013 °17-11-2013 portant délégation de signature - DT Rhône-Saône | P 6 |
| 3. Décision du 6 novembre 2013 °18-11-2013 portant délégation de signature en matière de marchés publics - DT Rhône-Saône | P 9 |
| 4. Décision du 6 novembre 2013 °19-11-2013 portant délégation de signature en matière de ressources humaines - DT Rhône-Saône | P 15 |
| 5. Avis du JOUE du 30/10/2013 relatif à l'attribution du contrat de partenariat - remplacement des barrages manuels de l'Aisne et de la Meuse et réalisation des équipements associés | p 22 |

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.

**Toute demande doit être adressée à la mission administration générale/défense du siège de
l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS 30820 - 62408 BETHUNE Cedex**



D E C I S I O N – DTRS n° 16-11 2013
portant délégation de signature
relative à la compétence d'ordonnateur secondaire

La Directrice territoriale de VNF RHONE SAONE

Vu le code des transports,

Vu la loi n° 2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu l'organisation de la direction territoriale,

D E C I D E

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire à :

M. Olivier NOROTTE, directeur adjoint,

et, en l'absence de la directrice et du directeur adjoint, à :

M. Lionel VUITTENEZ, directeur des subdivisions,

M. Dominique LARROQUE, secrétaire général.

Article 2

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, à :

M. Nicolas CHARTRE, chef du service développement, et, en son absence, M Sylvain ROBICHON adjoint,

M. Philippe PULICANI, chef du service ingénierie, et, en son absence, M.Nicolas BEAUREZ adjoint

M. Éric BOURLES, chef du service gestion durable

pour signer :

- les propositions d'engagement comptable des dépenses
- les pièces de liquidation des recettes et de dépenses de toute nature.

Article 3

Délégation de signature est donnée aux chefs d'unité comptable désignés dans le tableau annexe I- 1, pour signer les propositions d'engagement comptable des dépenses et les pièces de liquidation de recettes et de dépenses de toute nature.

Article 4

Délégation de signature est donnée, en l'absence des chefs d'unité comptable, aux agents désignés dans le tableau annexe I-2 pour signer les propositions d'engagement comptable des dépenses et les pièces de liquidation de recettes et de dépenses de toute nature.

Article 5

Délégation de signature est donnée à Mme Chantal GUARRACINO, chef du bureau Comptabilité, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M Roland MAGNIN, pour :

- effectuer des virements de crédits entre les comptes, dans la limite des crédits délégués, pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement,
- signer, dans le cadre de ses attributions et compétences :
 - les engagements comptables de dépenses,
 - les pièces de mandatement des dépenses de toute nature,
 - les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.
 -

Article 6

Toute décision antérieure est abrogée.

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Fait à LYON, le 6 novembre 2013

**La Directrice territoriale de Voies Navigables de France
RHONE SAONE**

signé

Monique NOVAT

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-1

Liste des chefs d'unité comptable ayant délégation de signature
en matière de pièces de liquidation de recettes et de dépenses de toute nature.

Nom	Fonction	Unité comptable
Jean-Paul FAUDOT	Chef de la subdivision Grand Delta	Grand Delta
Laurent GERIN	Chef de la subdivision Études et travaux de Beaucaire	Beaucaire/Gd travaux
Alain HERR	Chef de la subdivision de Chalon-sur-Saône	Chalon-sur-Saône
Paul LANOY	Chef de la subdivision de Dole	Dole
Brahim LOUAFI	Chef de la subdivision de Frontignan	Frontignan
Jean-Pierre SEGUIN	Chef de la subdivision de Gray	Gray et Port-sur-Saône
Samuel CADO	Chef de la subdivision de Lyon	Lyon
Alain HERR	Chef de la subdivision de Mâcon, par intérim	Mâcon
Antoine SION	Chef de la subdivision de la Vallée du Doubs	Vallée du Doubs
Pascal SEUROT	Chef de la subdivision de Port-sur-Saône	Port-sur-Saône
Jean-Marc TAVERNIER	Chef du bureau maîtrise d'ouvrage	Ingénierie
Anne VEXLARD	Chef du bureau Moyens généraux, parc, immobilier	SG -BMGPI
Éric POIRSON	Chef du bureau Ressources humaines et formation	SG – BRHF

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-2

Liste des agents ayant délégation de signature en cas d'absence des chefs d'unité comptable

Nom	Fonction
Jérôme QUITTARD	Adjoint Travaux au chef de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire
François PEREZ	Adjoint Études au chef de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire
Cyril ANTOLIN	Adjoint au chef de la subdivision de Grand Delta
Yannick SAVOY	Adjoint au chef de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Marc RIGOLIER	Adjoint au chef de la subdivision de Dole
Robert MAS	Adjoint au chef de la subdivision de Frontignan
Fabrice BOISSON	Adjoint au chef de la subdivision de Lyon
Laurent MALBRUNOT	Adjoint au chef de la subdivision de Mâcon
Pierre DZIADKOWIAK	Adjoint au chef de la subdivision de la Vallée du Doubs
Dominique DUNAND	Adjoint au chef du bureau Études de Besançon
Natacha LAVAL	Adjointe au chef du bureau Ressources humaines et formation
Denis JEANDENAND	Adjoint au chef de la subdivision de Port-sur-Saône
Marc RIGOLIER	Adjoint au chef de la subdivision de Dole
Marie-Josée MICHAUD	Assistante de gestion - SG-BMGPI



D E C I S I O N – DTRS n° 17 -11 2013 portant délégation de signature

La Directrice territoriale de VNF RHONE SAONE

Vu le code de justice administrative,

Vu le code des transports,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la loi n° 2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

Vu le décret n° 91-797 du 20 août 1991 modifié relatif aux recettes de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux,

Vu la décision du 26 juillet 2013 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux,

Vu l'organisation de la direction territoriale,

D E C I D E

Article 1er

Pour l'ensemble des actes et décisions figurant dans les délégations de pouvoirs du directeur général en date du 31 décembre 2012 et du 26 juillet 2013, délégation de signature est donnée à :

M. Olivier NOROTTE, directeur adjoint,

et, en l'absence de la directrice et du directeur adjoint, à :

M. Lionel VUITTENEZ, directeur des subdivisions.

Article 2

Pour l'ensemble des actes et décisions figurant dans les délégations de pouvoir du directeur général en date du 31 décembre 2012 et du 26 juillet 2013, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles, et à l'exception du point I de l'article 1er portant sur les marchés publics, délégation de signature est donnée à :

M. Dominique LARROQUE, secrétaire général,
M. Nicolas CHARTRE, chef du service développement, et, en son absence, à M Sylvain ROBICHON adjoint,
M. Philippe PULICANI, chef du service ingénierie, et, en son absence, M.Nicolas BEAUREZ adjoint
M. Éric BOURLES, chef du service gestion durable,

Article 3

Pour signer tous documents relatifs aux affaires courantes juridiques (à l'exception de tout engagement juridique du service) et, en cas d'urgence, agir en justice, déposer plainte (article 1 paragraphe III de la délégation de pouvoir du directeur général), délégation de signature est donnée à :

Mme Naïla KAHLA, chef du bureau des affaires juridiques – direction du développement

Article 4

a) Pour prendre tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, d'un montant total hors frais et hors abattements ou dégrèvements, rapporté à l'année, inférieur à 4 000 €,

b) Pour prendre toute décision d'autorisation de circuler sur les digues et chemin de halage,

délégation de signature est donnée :

Aux personnes désignées dans le tableau annexe I-1

Article 5

Toute décision antérieure est abrogée.

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Fait à LYON, le 6 novembre 2013

**La Directrice territoriale
de Voies Navigables de France
RHONE SAONE**

Signé

Monique NOVAT

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-1

Liste des agents ayant délégation de signature

- pour signer des décisions d'occupation temporaire d'un montant inférieur à 4000 €

- pour prendre toute décision d'autorisation de circuler sur les digues et chemin de halage

Nom	Fonction
Brahim LOUAFI	Chef de la subdivision de Frontignan
Jean-Paul FAUDOT	Chef de la subdivision Grand Delta
Samuel CADO	Chef de la subdivision de Lyon
Alain HERR	Chef de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Jean-Pierre SEGUIN	Chef de la subdivision de Gray
Pascal SEUROT	Chef de la subdivision de Port-sur-Saône
Paul LANOY	Chef de la subdivision de Dole
Antoine SION	Chef de la subdivision de la Vallée du Doubs
Robert MAS	Adjoint au chef de la subdivision de Frontignan
Cyril ANTOLIN	Adjoint au chef de la subdivision de Grand Delta
Fabrice BOISSON	Adjoint au chef de la subdivision de Lyon
Laurent MALBRUNOT	Adjoint au chef de la subdivision de Mâcon
Yannick SAVOY	Adjoint au chef de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Denis JEANDENAND	Adjoint au chef de la subdivision de Port-sur-Saône
Marc RIGOLIER	Adjoint au chef de la subdivision de Dole
Pierre DZIADKOWIAK	Adjoint au chef de la subdivision de la Vallée du Doubs



D E C I S I O N -DTRS n°18 -11 2013
portant délégation de signature
en matière de marchés publics

La Directrice territoriale de VNF RHONE SAONE

Vu le code des transports,

Vu la loi n° 2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux,

Vu l'organisation de la direction territoriale,

D E C I D E

Article 1er

Délégation de signature est donnée à :

M. Olivier NOROTTE, directeur territorial adjoint,

et, en l'absence de la directrice et du directeur adjoint, à :

M Lionel VUITTENEZ, directeur des subdivisions,

M Dominique LARROQUE, secrétaire général,

Pour signer tout acte et décision en matière de marchés publics tels que définis au paragraphe I de l'article 1er de la délégation de pouvoirs du directeur général en date du 31 décembre 2012, à savoir :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant inférieur à 90 000 € HT,
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché, quel qu'en soit le montant,
- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché, quel qu'en soit le montant.

Article 2

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, à :

M. Nicolas CHARTRE, chef du service développement, et, en son absence, à M Sylvain ROBICHON adjoint,
M. Philippe PULICANI, chef du service ingénierie, et, en son absence, à M. Nicolas BEAUREZ adjoint
M. Éric BOURLES, chef du service gestion durable,

pour signer les actes et décisions en vue de :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant inférieur à 90 000 € HT,
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant inférieur à 90 000 € HT,
- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant inférieur à 90 000 € HT.

Article 3

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, aux chefs d'unité, chefs de subdivision désignés dans l'annexe I-1, et, en cas d'absence, aux adjoints désignés dans l'annexe I-2, pour signer les actes et décisions en vue de :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, hors marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant inférieur à 50 000 € HT,
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant inférieur à 50 000 € HT,
- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant inférieur à 50 000 € HT,
- conclure tout marché de maîtrise d'œuvre d'un montant inférieur à 20 000 € HT.

Article 4

Délégation de signature est donnée aux agents désignés dans les tableau annexes I-2 et I-3, dans la limite de leurs attributions et compétences, pour signer les actes et décisions en vue de :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, hors marché de prestations intellectuelles, d'un montant inférieur à 15 000 € HT,
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant inférieur à 15 000 € HT,
- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant inférieur à 15 000 € HT.

Article 5

Toute décision antérieure est abrogée.

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

•Fait à LYON, le 6 novembre 2013

**La Directrice territoriale de Voies Navigables de France
RHONE SAONE**

signé
Monique NOVAT

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-1

Liste des chefs d'unités, chefs de subdivision et adjoints ayant délégation de signature
pour l'article 3
(marchés <50 000 € hors maîtrise d'œuvre et marchés de maîtrise d'œuvre < 20 000 € HT)

Nom	Fonction
Lionel ROYER	Chef du bureau des Affaires générales et de la programmation (DGD)
Nicolas VIAUD	Chef du bureau Exploitation maintenance (DGD)
Delphine LEDUC	Chef du bureau Environnement (DGD)
Jean-Marc TAVERNIER	Chef du bureau Maitrise d'ouvrage (Ingénierie)
Marie-Josée MICHAUD	Adjointe au chef du bureau Maitrise d'ouvrage (Ingénierie)
Nicolas BEAUREZ	Chef du bureau d'Études de Lyon (Ingénierie)
Laurent GERIN	Chef de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire (Ingénierie)
Alain BERNARD	Chef du bureau Informatisation (SG)
Colette PEIGNEAUX	Chef du bureau Moyens généraux et parc (SG)
Anne VEXLARD	Chargée de mission Immobilier (SG)
Éric POIRSON	Chef du bureau des Ressources humaines et de la formation (SG)
Sylvain ROBIER	Chef du bureau Sécurité prévention (SG)
Roselyne BATTEUX	Chef du bureau administratif (SG)
Jean-Paul FAUDOT	Chef de la subdivision de Grand Delta
Alain HERR	Chef de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Paul LANOY	Chef de la subdivision de Dole
Brahim LOUAFI	Chef de la subdivision de Frontignan
Jean-Pierre SEGUIN	Chef de la subdivision de Gray
Samuel CADO	Chef de la subdivision de Lyon
N	Chef de la subdivision de Mâcon
Pascal SEUROT	Chef de la subdivision de Port-sur-Saône
Antoine SION	Chef de la subdivision de la Vallée du Doubs et du bureau d'Études de Besançon (Ingénierie)

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-2

Liste des agents ayant délégation de signature
pour l'article 3 (marchés <50 000 € hors maîtrise d'œuvre et marchés de maîtrise d'œuvre < 20 000 € HT) en cas d'absence du chef de bureau ou de subdivision
et pour l'article 4 (marchés < 15 000 € hors prestations intellectuelles)

Nom	Fonction
Jérôme QUITTARD	Adjoint Travaux au chef de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire
François PEREZ	Adjoint Études au chef de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire
Cyril ANTOLIN	Adjoint au chef de la subdivision de Grand Delta
Yannick SAVOY	Adjoint au chef de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Marc RIGOLIER	Adjoint au chef de la subdivision de Dole
Robert MAS	Adjoint au chef de la subdivision de Frontignan
Fabrice BOISSON	Adjoint au chef de la subdivision de Lyon
Laurent MALBRUNOT	Adjoint au chef de la subdivision de Mâcon
Pierre DZIADKOWIAK	Adjoint au chef de la subdivision de la Vallée du Doubs
Dominique DUNAND	Adjoint au chef du bureau Études de Besançon
Natacha LAVAL	Adjointe au chef du bureau Ressources humaines et formation
Denis JEANDENAND	Adjoint au chef de la subdivision de Port-sur-Saône
Marie-Josée MICHAUD	Assistante de gestion SG -BMGPI

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-3

Liste des agents ayant délégation de signature
pour l'article 4 (marchés < 15 000 € hors prestations intellectuelles)

Nom	Fonction
Direction –communication	
Nathalie BALLAND	Chef du bureau Communication
Secrétariat général / Sécurité-Prévention	
Bernard VANDAELE	Conseiller Sécurité Prévention
Subdivision de Grand Delta	
Georges PIGNOT	Responsable Travaux
Jean-Louis GAUDILLERE	Responsable du centre d'exploitation de St Gilles
Subdivision de Chalon-sur-Saône	
Didier HERIT	Technicien en charge de l'exploitation
Michel BLONDEL	Technicien en charge des études et de l'environnement
Jocelyn ROYER	Technicien en charge de la maintenance
Sébastien COLLARD	Technicien en charge de la sécurité et du développement
Subdivision de Dole	
Jean GUILLEMOT	Responsable Exploitation entretien travaux neufs
Jean-Louis BATAILLARD	Responsable Domaine fluvial et travaux
Subdivision de Frontignan	
Philippe SCHNEIDER	Chef du centre d'exploitation de Palavas
Joseph VIOLLIN	Responsable domanial
Bruno DEPERRIAUX	Responsable matériel
Gilles PUARD	Responsable chantiers
Subdivision de Gray	
Jean-Pierre MUZARD	Responsable du pôle plongée
Roland PERIA	Chargé d'opération travaux

Subdivision de Lyon	
Maxime PIEROT	Responsable Rhône aval
Vincent PRIN-ABEIL	Responsable Rhône amont
Thierry SADONNET	Responsable Saône
Franck THOLLET	Responsable du domaine fluvial
Subdivision de Macon	
Philippe MAUGER	Responsable ouvrages
Noël CORGET	Responsable environnement
Olivier DUBAND	Responsable linéaire
Serge SAHUC	Technicien en charge de la sécurité et de la maintenance chenal
Subdivision de Port-sur-Saône	
	Responsable Exploitation Petite Saône
Subdivision de la Vallée du Doubs	
Bruno BEDEAUX	Responsable maintenance
Vincent MOSSARD	Responsable Domaine et maisons éclusières
Laurent PAUTOT	Responsable Exploitation
Éric VUILLIER	Responsable Travaux
Charles FIGUERO	Responsable entretien / exploitation secteur Montbéliard



DECISION DTRS n° 19-11.2013
**portant délégation de signature
en matière de ressources humaines**

La Directrice territoriale de VNF RHONE SAONE

Vu le code des transports,

Vu la loi n° 2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

Vu le décret n° 2012-1491 du 27 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des personnels relevant du ministère des transports affectés à Voies Navigables de France,

Vu le décret n° 2013-122 du 6 février 2013 modifiant le décret n° 65-382 du 21 mai 1965 relatif aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes admis au bénéfice de la loi du 21 mars 1928,

Vu l'arrêté du 28 décembre 2012 fixant la liste des actes délégués au directeur général de Voies Navigables de France pour la gestion des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts affectés à l'établissement public Voies Navigables de France,

Vu l'arrêté du 2 janvier 2013 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État et du corps des dessinateurs (service équipement) relevant du ministre chargé des transports affectés à Voies Navigables de France,

Vu l'arrêté du 2 janvier 2013 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels relevant du ministre chargé des transports affectés à l'établissement public Voies Navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux,

Vu la décision du 22 mars 2013 du directeur général de Voies Navigables de France portant modification de la délégation de pouvoirs en matière de ressources humaines,

Vu l'organisation de la direction territoriale,

DECIDE

Article 1er

Délégation de signature est donnée à :

M Dominique LARROQUE, secrétaire général,
M Eric POIRSON, chef du bureau ressources humaines et formation,

Pour signer tout acte et décision en matière de ressources humaines tels que définis à l'article 1er de la délégation de pouvoirs du directeur général en date du 31 décembre 2012, modifiée par décision du 22 mars 2013, à savoir :

- prendre tous actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel, y compris les ordres de mission en dehors du territoire national ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service,
- prendre les décisions de maintien dans l'emploi en cas de mouvement de grève,
- prendre les décisions d'intérim,
- prendre l'ensemble des décisions et actes de gestion courants, notamment les décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés, et à l'exclusion des actes relevant de la délégation de signature, concernant les personnels ci-dessous :
 - a/ personnels mentionnés au 1° de l'article 4312-3-1 du code des transports dans les conditions et limites des délégations de pouvoir accordées au directeur général par arrêté ministériel du 28 décembre 2012 et par arrêtés ministériels des 2 janvier 2013 susvisés ;
 - b/ personnels d'exploitation des travaux publics de l'État conformément à l'article 5 du décret du 27 décembre 2012 susvisé ;
 - c/ ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées des bases aériennes de l'État conformément au décret du 6 février 2013 susvisé (article L 4312-3-1-2 code des transports) ;
 - d/ agents non titulaires et contractuels de droit public (article L 4312-3-1-3 code des transports) ;
 - e/ salariés régis par le code du travail (article L 4312-3-1-4° du code des transports) dont les personnes liées par des contrats à durée déterminée.

Article 2

Dans la limite de leurs attributions, délégation de signature est donnée à :

M. Nicolas CHARTRE, chef du service développement, et, en son absence, à M Sylvain ROBICHON adjoint,
M. Philippe PULICANI, chef du service ingénierie, et, en son absence, M. Nicolas BEAUREZ adjoint
M. Éric BOURLES, chef du service gestion durable,
M. Lionel VUITTENEZ, directeur des subdivisions,
Mme Nathalie BALLAND, responsable du bureau communication,

et à MM les chefs de subdivision, et en cas d'absence à leurs adjoints, désignés dans l'annexe I,

Pour signer les actes et décisions de gestion courante suivants, concernant les agents relevant de leur autorité hiérarchique :

- autorisations d'absence ou de congés, hormis le congé maternité, le congé paternité, le congé de solidarité familiale,
- autorisations spéciales d'absence suivantes sur présentation des justificatifs correspondants :
 - pour garde d'enfant malade ou pour assurer momentanément la garde,

- pour les évènements de famille suivants :
 - mariage/ PACS de l'agent,
 - naissance ou adoption d'un enfant,
 - mariage d'un enfant,
 - décès ou maladie grave d'un conjoint, père, mère et enfants,
 - décès du beau-père ou de la belle-mère, frère et sœur.
- pour les parents d'élèves,
- pour les fonctionnaires occupant des fonctions publiques électives,
- pour les femmes enceintes :
 - pour les séances de préparation à l'accouchement,
 - pour se rendre aux examens médicaux obligatoires antérieurs ou postérieurs à l'accouchement.
- ordres de mission temporaires, à l'exclusion des ordres de mission internationaux, et les états de frais correspondants,
- mesures de gestion à mettre en œuvre dans le cadre des garanties minimales du temps de travail des agents placés sous leur responsabilité,
- autorisations de remisage à domicile exceptionnel d'un véhicule de service,
- relevés d'heures (vacations, RTT), relevés d'heures supplémentaires, relevé d'ISH.

Article 3

Dans la limite de leurs attributions, délégation de signature est donnée aux encadrants désignés dans l'annexe 2 pour signer les actes et décisions de gestion courante suivants concernant les agents relevant de leur autorité hiérarchique :

- autorisations d'absence ou de congés, hormis le congé maternité, le congé paternité, le congé de solidarité familiale.

Article 4

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Fait à LYON, le 6 novembre 2013

**La Directrice territoriale de Voies Navigables de France
RHONE SAONE**

signé

Monique NOVAT

Annexe I -

Liste des chefs de subdivision ayant délégation de signature en matière de ressources humaines pour les actes et décisions de gestion courante visés à l'article 2

Nom	Fonction
Jean-Paul FAUDOT	Chef de la subdivision de Grand Delta
Laurent GERIN	Chef de la subdivision Études et travaux de Beaucaire
Alain HERR	Chef de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Paul LANOY	Chef de la subdivision de Dole
Brahim LOUAFI	Chef de la subdivision de Frontignan
Jean-Pierre SEGUIN	Chef de la subdivision de Gray
Samuel CADO	Chef de la subdivision de Lyon
Antoine SION	Chef de la subdivision de la Vallée du Doubs Chef du bureau d'études de Besançon
Pascal SEUROT	Chef de la subdivision de Port sur Saône

Liste des adjoints ayant délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du chef de subdivision

Nom	Fonction
Jérôme QUITTARD	Adjoint Travaux au chef de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire
François PEREZ	Adjoint Études au chef de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire
Cyril ANTOLIN	Adjoint au chef de la subdivision de Grand Delta
Yannick SAVOY	Adjoint au chef de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Marc RIGOLIER	Adjoint au chef de la subdivision de Dole
Robert MAS	Adjoint au chef de la subdivision de Frontignan
Fabrice BOISSON	Adjoint au chef de la subdivision de Lyon
Laurent MALBRUNOT	Adjoint au chef de la subdivision de Mâcon
Pierre DZIADKOWIAK	Adjoint au chef de la subdivision de la Vallée du Doubs
Dominique DUNAND	Adjoint au chef du bureau Études de Besançon
Denis JEANDENAND	Adjoint au chef de la subdivision de Port-sur-Saône
Marc RIGOLIER	Adjoint au chef de la subdivision de Dole
Natacha LAVAL	Adjointe au chef du bureau des ressources humaines et formation

Annexe II -

Liste des encadrants ayant délégation de signature en matière de ressources humaines pour :

- les autorisations d'absence ou de congés hormis le congé maternité, le congé paternité, le congé de solidarité familiale concernant les agents relevant de leur autorité hiérarchique

SIEGE

Nom	Fonction
Lionel ROYER	Chef du bureau des Affaires générales et de la programmation (DGD)
Nicolas VIAUD	Chef du bureau Exploitation maintenance (DGD)
Delphine LEDUC	Chef du bureau Environnement (DGD)
Jean-Jacques GROS	Chef du bureau Sécurité navigation (DGD)
Maurice DOUSSON	Chef du bureau information géographique (DGD)
Jean-Marc TAVERNIER	Chef du bureau Maîtrise d'ouvrage (Ingénierie)
Nicolas BEAUREZ	Chef du bureau d'Études de Lyon (Ingénierie)
Alain BERNARD	Chef du bureau Informatisation (SG)
Anne VEXLARD	Chef du bureau Moyens généraux, parc, immobilier (SG)
Sylvain ROBIER	Chef du bureau Sécurité prévention (SG)
Roselyne BATTEUX	Chef du bureau administratif (SG)
Philippe HARAT	Chef du bureau Commande publique (SG)
Chantal GUARRACINO	Chef du bureau Comptabilité (SG)
Naïla KAHLA	Chef du bureau Affaires juridiques (DVE)
Frédérique VILLIERS	Chef du bureau Études générales et tourisme (DVE)
Rachid BLOUD	Chef du bureau Économie, transport et prospective (DVE)
Benjamin FAUVEAU	Chef de la mission territoriale de développement PACA/LR
Claudine BARDIN-FLOIRAS	Agent comptable secondaire

Annexe II -

Liste des encadrants ayant délégation de signature en matière de ressources humaines pour :

- les autorisations d'absence ou de congés hormis le congé maternité, le congé paternité, le congé de solidarité familiale concernant les agents relevant de leur autorité hiérarchique

SUBDIVISIONS

Nom	Fonction
Subdivision de Grand Delta	
GAUDILLIERE Jean-Louis	Responsable du centre d'exploitation de Saint-Gilles
BOCASSINI Gil	Chef d'équipe poste écluse Saint-Gilles
ZAPPELLA Francis	Chef d'équipe entretien Saint-Gilles
Subdivision de Dole	
GUILLEMOT Jean	Responsable exploitation entretien travaux neufs
FRANCIOLI Régis	Chef d'équipe responsable maintenance CRR
CHANIET Claude	Chef d'équipe exploitation
COGET Mickaël	Chef d'équipe exploitation travaux
CLAVIER Jean-Luc	Chef d'équipe responsable CE Dole
LOUIS Lionel	Chef d'équipe responsable CE Moulin des Malades
Subdivision de Frontignan	
SCHNEIDER Philippe	Responsable du centre exploitation Palavas
VIOLLIN Joseph	Responsable domanial
PUARD Gilles	Chef d'équipe responsable exploitation Palavas
DEPERRIAUX Bruno	Chef d'équipe responsable matériel Palavas
Subdivision de Gray	
BONADEI Édouard	Chef d'équipe responsable exploitation
JAONAH Jean-Charles	Chef d'équipe adjoint au responsable maintenance Petite Saône
CLAVIER Dominique	Chef d'équipe responsable CE Auxonne
RACE Hervé	Chef d'équipe responsable CE Gray
Subdivision de Lyon	
PIEROT Maxime	Responsable secteur Rhône aval et centre d'exploitation Fillon
SADONNET Thierry	Responsable secteur Saône et site éclusier de Rochetaillée Lyon
Subdivision de Port-sur-Saône	
	Responsable exploitation maintenance Petite Saône
LEBLEUX Jacky	Chef d'équipe maintenance atelier Port-sur-Saône
MAL Christian	Chef d'équipe maintenance exploitation secteur Cendrecourt
JOFFRIN Henri	Chef d'équipe maintenance exploitation secteur Port-sur-Saône

Nom	Fonction
Subdivision de la Vallée du Doubs	
PAUTOT Laurent	Responsable entretien-exploitation Besançon
BROLIN Michel	Chef d'équipe adjoint exploitation Besançon
DRILLIEN Élisabeth	Responsable pôle administratif
MOSSARD Vincent	Responsable pôle domaine
BEDEAUX Bruno	Responsable maintenance
FIGUEROO Charles	Responsable entretien-exploitation Montbéliard
STEHLIN Bruno	Chef d'équipe adjoint exploitation Montbéliard
ROUHIER Gildas	Chef d'équipe adjoint travaux Montbéliard
MONCH Gérard	Chef d'équipe responsable CE Baume-les-Dames
MARBACH Claude	Adjoint travaux Baume-les-Dames

AVIS RELATIF A L'ATTRIBUTION DU CONTRAT DE PARTENARIAT –
REPLACEMENT DES BARRAGES MANUELS DE L' AISNE ET
DE LA MEUSE ET REALISATION DES EQUIPEMENTS ASSOCIES

Cet avis sur le site TED: <http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:365263-2013:TEXT:FR:HTML>

**France-Béthune: Travaux de construction de barrages mobiles
2013/S 211-365263**

Avis d'attribution de marché

Travaux

Directive 2004/18/CE

Section I: Pouvoir adjudicateur

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact

Voies navigables de France
175 rue Ludovic Boutleux, CS 30820
Point(s) de contact: Division des achats
À l'attention de: Marc Papinutti
62408 Béthune
FRANCE
Téléphone: +33 321632424
E-mail: division-achats@vnf.fr
Fax: +33 321632459

Adresse(s) internet:

Adresse générale du pouvoir adjudicateur: <http://www.vnf.fr>

I.2) Type de pouvoir adjudicateur

Organisme de droit public

I.3) Activité principale

Autre: Gestion et développement de la voie d'eau

I.4) Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs: non

Section II: Objet du marché

II.1) Description

II.1.1) Intitulé attribué au marché

contrat de partenariat - remplacement des barrages manuels de l' Aisne et de la Meuse et réalisation des équipements associés

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation

Travaux

Conception et exécution

Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services: france métropolitaine. Le périmètre du projet couvre le bassin de l' Aisne (Départements de l' Aisne et de l' Oise) et le bassin de la Meuse (Départements des Ardennes et de la Meuse)

Code NUTS FR

II.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

II.1.4) Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions

contrat de partenariat prévu par l'ordonnance modifiée no 2004-559 du 17 juin 2004 et par l'article 224-1 du code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure (article 33 de la loi no2006-10 du 5 janvier 2006 relative à la sécurité et au développement des transports) portant sur le financement, la conception, la construction, l'exploitation, la maintenance et le gros entretien renouvellement de 29 barrages sur l' Aisne et la Meuse et des équipements associés (ouvrages de franchissement piscicole et tous équipements nécessaires à l'exploitation des barrages automatisés). L'Objet du contrat porte également sur la déconstruction des 29 barrages, ainsi que sur l'exploitation, la maintenance et le gros entretien renouvellement des deux barrages déjà automatisés de Givet et de Monthermé. Le projet porte également sur la mise en oeuvre des mesures environnementales réglementaires et d'accompagnement qui seront définies dans le cadre du projet. Enfin le projet porte sur le financement, la conception, la construction, l'exploitation, la maintenance et le gros entretien renouvellement de microcentrales associées aux barrages.

Le titulaire du contrat assure la maîtrise d'ouvrage de la totalité des travaux à réaliser pendant toute la durée du contrat de partenariat

II.1.5) **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**

45248500 - MA13, 71322400, 45251120, 63721300

II.1.6) **Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

II.2) **Valeur totale finale du ou des marché(s)**

II.2.1) **Valeur totale finale du ou des marché(s)**

Valeur: 356 288 420 EUR

Hors TVA

Section IV: Procédure

IV.1) **Type de procédure**

IV.1.1) **Type de procédure**

un dialogue compétitif

IV.2) **Critères d'attribution**

IV.2.1) **Critères d'attribution**

Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères suivants

1. Calendrier de réalisation 15%

2. Performance technique 15 %

3. Performance environnementale 15 %

4. Part d'exécution du Contrat confiée par le Titulaire à des PME et à des artisans, apprécié au regard du montant des travaux et des prestations confiés à des PME et à des artisans (directement contractants du Titulaire) en proportion de l'ensemble des travaux et prestations assurés par le Titulaire au titre du Contrat 5%

5. Coût global de l'offre 30 %

6. Répartition des risques et robustesse financière, juridique et technique 20%

IV.2.2) **Enchère électronique**

Une enchère électronique a été utilisée: non

IV.3) **Renseignements d'ordre administratif**

IV.3.1) **Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur**

IV.3.2) **Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché**

Avis de marché

Numéro de l'avis au JOUE: [2010/S 206-314379](#) du 22.10.2010

Section V: Attribution du marché

Intitulé: Contrat de partenariat - remplacement des barrages manuels de l'Aisne et de la Meuse et réalisation des équipements associés.

V.1) **Date d'attribution du marché:**
24.10.2013

V.2) **Informations sur les offres**
Nombre d'offres reçues: 8

V.3) **Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué**
société BAMEO (anciennement dénommée CONCESSOC 24)
9 place de l'Europe
92500 Rueil-Malmaison Cédex
FRANCE

V.4) **Informations sur le montant du marché**
Valeur totale finale du marché:
Valeur: 356 288 420 EUR
Hors TVA

V.5) **Information sur la sous-traitance**
Le marché est susceptible d'être sous-traité: oui
Indiquer en valeur ou en pourcentage la part du marché susceptible d'être sous-traitée:
Description succincte de la valeur/proportion du marché à sous-traiter: La société BAMEO s'engage à faire réaliser par des petites et moyennes entreprises et des artisans 16% des coûts d'investissements du projet, 12,5% des coûts d'exploitation et de maintenance et 50% des coûts de gros entretien et de renouvellement.

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1) **Information sur les fonds de l'Union européenne**
Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: non

VI.2) **Informations complémentaires:**
4 candidats ont été invités à participer à la phase de remise des offres finales. Chacun de ces candidats a remis deux offres : une offre de base et une offre variante avec microcentrales.
Au point " V.1) date d'attribution du marché ", la date du 24 octobre indiquée est la date à laquelle le contrat de partenariat a été signé et notifié à la société " BAMEO " désignée à la rubrique V.3.
VNF a déclaré attributaire du contrat de partenariat, par décision de son conseil d'administration du 3 octobre 2013, le groupement composé des sociétés VINCI CONCESSIONS, SHEMA et SOC43 ayant pour mandataire la société VINCI CONCESSIONS. Conformément aux règles de la procédure qui prévoient que VNF devait conclure le contrat de partenariat avec une société spécifiquement créée par le groupement attributaire, VNF a conclu le contrat avec la société BAMEO.
Le contrat de partenariat a été signé pour le compte de VNF par son directeur général M. Marc PAPINUTTI et pour le compte de la société BAMEO par son président M. Fadi SELWAN. Le contrat de partenariat est entré en vigueur le jour de sa notification, soit le 24 octobre 2013, pour une période de 30 ans.
Au point " II.2.1) valeur totale finale du ou des marché(s) et " V.4) Informations sur le montant du marché ", le montant mentionné correspond à l'ensemble des sommes versées par VNF au titulaire du contrat sur toute la durée de ce dernier exprimées en valeur actuelle nette. Cette somme inclut les redevances versées par VNF après la mise en service des groupes d'ouvrages et le versement au titulaire d'une avance d'un montant de

16500000euro hors taxes au cours de la phase de construction. Ce montant prend en compte les recettes garanties par le titulaire a VNF au titre de l'exploitation des microcentrales.

Concomitamment à la signature du contrat de partenariat, le 24 octobre 2013, VNF :

- s'est engagé à accepter la cession par la société BAMEO à la Direction des Fonds d'Epargne de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC DFE) d'une fraction des créances dues au titre du contrat de partenariat pour chacun des 31 ouvrages. VNF a, en conséquence, signé, le 24 octobre 2013, 31 actes d'acceptation de cession de créances professionnelles, conformément aux articles L. 313-29, L. 313-29-1 et L. 313-29-2 du Code monétaire et financier.

- s'est engagé à accepter la cession par la société BAMEO aux créanciers financiers (autres que CDC DFE) d'une fraction des créances dues au titre du contrat de partenariat pour chacun des 31 ouvrages précités. VNF a, en conséquence, signé 31 actes d'acceptation de cession de créances professionnelles, conformément aux articles L. 313-29, L. 313-29-1 et L. 313-29-2 du Code monétaire et financier.

- a signé avec la société BAMEO et la CDC DFE une convention tripartite. Cette convention précise les conditions et modalités de financement du projet, en particulier au titre des actes d'acceptation des créances cédées à la CDC DFE en cas de fin anticipée ou d'annulation du contrat de partenariat.

- a signé avec la société BAMEO et les créanciers financiers (autres que CDC DFE) une convention tripartite. Cette convention précise les conditions et modalités de financement du projet, en particulier au titre des actes d'acceptation des créances cédées aux créanciers financiers en cas de fin anticipée ou d'annulation du contrat de partenariat.

Le contrat de partenariat, les conventions tripartites et les actes d'acceptation précités ont été signés par le directeur général de VNF, conformément à la délibération du conseil d'administration de VNF du 3 octobre 2013, l'autorisant à signer lesdits actes.

Le contrat de partenariat, les conventions tripartites, les actes d'acceptation et leurs actes détachables peuvent être consultés au siège de VNF, 175, rue Ludovic Boutleux, CS 30820, 62408 Béthune Cedex, par toute personne sollicitant un rendez-vous auprès de Mme Jeanne Marie Roger (Tél : 03.21.63.24.07 - Courriel : Jeanne-Marie.ROGER@vnf.fr). Cette consultation s'effectue dans le respect des secrets protégés par la loi, et notamment le secret en matière commerciale et industrielle.

Annonce no156, B.O.A.M.P. 206 AAnnonce no251, B.O.A.M.P. 206 B du 22 octobre 2010.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 25 octobre 2013.

VI.3) **Procédures de recours**

VI.3.1) **Instance chargée des procédures de recours**

tribunal administratif de Paris
7 rue de Jouy
75181 Paris Cedex 04
E-mail: greffe.ta-paris@juradm.fr
Téléphone: +33 144594400
Fax: +33 144594646

VI.3.2) **Introduction des recours**

VI.3.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours**

tribunal administratif de Paris
7 rue de Jouy
75181 Paris Cedex 04
E-mail: greffe.ta-paris@juradm.fr
Téléphone: +33 144594400
Fax: +33 144594646

VI.4) **Date d'envoi du présent avis:**
25.10.2013